Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal n° 12 de la séance du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL du mercredi 26 mars 2025 à 20h00 A la salle du Conseil Communal à Roche

Présidence :	M. Maxime Crisinel
Sont présents :	A l'appel :
	19 membres présents sur 28 conseillères et conseillers assermentés
	Pour le CODIR :
	M. Marc-Olivier Narbel, Président, MM. Pierre-Alain Karlen, Jean-Marc Chavannes, Fabio Lecci, Marcel Rechsteiner
	Excusé : --

Ordre du jour

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2024*
4. *Démissions-Assermentations (remplacement MM. Brandani / Légeret)*
5. *Communications du bureau*
6. *Rapports et votes des préavis suivants :*
   - ***6.1 Préavis N° 06/2024, relatif au règlement du Conseil d'Etablissement***
   - ***6.2 Préavis N° 01/2025, relatif aux comptes 2024***
7. *Interpellation de Mme Aurélie Ziörjen : Harmoniser les transports scolaires pour mieux protéger les tout-petits.*
8. *Communications du CODIR*
9. *Divers*

M. Maxime Crisinel, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée ainsi que le CODIR, emmené par M. Marc-Olivier Narbel, Président du CODIR et 4 conseillers du Comité de Direction.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 19 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : M. Pascal Aeberhard, M. Julien Cattin, Mme Tatiana Dufaux, Mme Sophie Robert-Nicoud, M. Paulo Teixeira.

Non excusés : M. Thomas Dubois, M. Sunil Khurdi

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 19 membres avec le Président, soit 18 votes à main levée et 17 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président donne lecture de l'ordre du jour transmis par courriel le 16 mars 2025.

Celui-ci n'appelle pas de remarque.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. *Adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2024*

Le Président se réfère au procès-verbal de la séance du 20 novembre 2024, lui aussi transmis par courriel du 16 mars 2025.

Personne n'en demande la lecture.

Le procès-verbal n'appelle pas de rectification.

Le procès-verbal du 20 novembre 2024 est adopté à l'unanimité, tel que transmis par courriel du 16 mars 2025.

4. Démissions – Assermentations

Le Conseil Communal de Villeneuve a désigné Mme Tamara Gerber en remplacement de M. Florent Brandani.

La Municipalité de Rennaz a désigné M. Yvan Burnier en remplacement de M. Pierre-Henri Légeret. Le Président adresse quelques mots de remerciement à l'attention de M. Pierre-Henri Légeret et invite les représentants de la Commune de Rennaz à lui en faire part.

Le Président procède à l'assermentation de Mme Tamara Gerber du Conseil Communal de Villeneuve et de M. Yvan Burnier de la Municipalité de Rennaz.

Après l'assermentation de Mme Tamara Gerber et de M. Yvan Burnier, l'Assemblée se compose de 21 membres avec le Président, soit 20 votes à main levée et 21 votes à bulletin secret.

5. Communications du bureau

Le Président annonce que le bureau s'est réuni le 15 mars 2025 en comité restreint pour l'établissement de l'ordre du jour.

Séance NPIV :

Le 26 novembre 2024 avait eu lieu la séance d'information sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, NPIV. Le Président évoque que des membres du conseil ont participé à cette séance.

Visite des locaux du prestataire de repas :

Le 22 janvier 2025, une petite délégation du Conseil intercommunal et du CODIR s'est rendue à Chailly sur Montreux pour la visite des locaux du prestataire des repas, soit la cuisine des Bonnettes. Le Président fait part d'une expérience enrichissante pour le travail des conseillers, qui en appellera peut-être d'autres à l'avenir. Il remercie M. Lecci pour l'organisation de cette visite.

Le Président cède la parole à M. Müller, qui était présent lors de ladite visite pour un complément. M. Müller fait un résumé de la visite de la cuisine des Bonnettes. La présentation PowerPoint de la cuisine sera jointe au présent procès-verbal.

Dates des séances du Conseil Intercommunal en 2025 à Roche :

Le Président rappelle les dates des prochains conseils

- **18 juin 2025**
- **1er octobre 2025, notamment pour l'adoption du budget 2026**
- **19 novembre 2025**

6. Rapport et vote des préavis suivants :

6.1 Préavis N° 06/2024, relatif au règlement du Conseil d'Etablissement

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission pour la lecture du rapport.

- **M. Dylan Karlen** de la Commission, rapporteur, donne des explications sur le rapport de la Commission et en lit les conclusions. Une copie du rapport a été distribuée par mail avant la séance.

La discussion est ouverte

- **M. Studer :** Une délégation du Conseil d'Etablissement dont je suis le Président a participé à la séance

du 7.10.2024. Il aurait été judicieux que le Conseil d'Etablissement puisse prendre connaissance du rapport de la Commission. Je vous laisse libre de votre choix de prendre une décision ce soir ou éventuellement de la reporter à la prochaine séance.

- **M. Narbel :** Au vu du nombre d'amendements et compte tenu du fait que le règlement doit être validé par les juristes du Canton, il semblerait préférable d'obtenir un retour de ces derniers avant de passer au vote de chacun de ces amendements.
- **M. D. Karlen :** Je comprends le côté relationnel et la transmission d'informations au Conseil d'Etablissement. Il aurait été intéressant d'avoir un retour du Conseil d'Etablissement. Néanmoins, la compétence de décider revient au Conseil intercommunal de l'ASPIHL. Je m'étonne que l'on doive à chaque étape, passer par l'approbation cantonale. Pour ce soir, je propose que l'on vote sur le projet et sur les amendements et que la version finale soit ensuite soumise au Canton.
- **M. Müller :** Je suis d'accord avec M. D. Karlen. Mais j'appelle toutes les personnes qui sont dans les commissions à travailler plus efficacement. Il y a plusieurs cas similaires où on s'est retrouvé sans objet lors de conseils alors que les préavis datent de longtemps. Pour ce soir, je ne propose pas de renvoi.
- **M. Weber :** Il faudrait le voter ce soir mais c'est vrai qu'on aurait pu le transmettre au Conseil d'Etablissement pour qu'il puisse donner son avis. Ça été fait lors de la séance du 7.10.2024 dans le cadre du travail de la commission. Dans ce travail, on a étudié les PV du Conseil d'Etablissement et on a reçu une délégation.
- **M. Studer :** Le rapport de la Commission est très bien sauf le rajout à l'article 27. Je ne peux pas vous dire ce que penseraient les membres du Conseil d'Etablissement.
- **M. Narbel :** Le CODIR demande l'interruption de la séance pour que ses membres se mettent d'accord sur une position commune au sujet d'un éventuel report du vote.

Le Président accorde une brève suspension de séance.

A l'issue de la suspension, le Président prend la parole en expliquant les articles 71 et 72 du règlement du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL constituant à ses yeux les deux possibles fondements pour le renvoi d'un point de l'ordre du jour.

Le Président donne la parole au CODIR :

- **M. Narbel :** Le CODIR maintient le report du vote du préavis pour la séance du 18 juin 2025.

Le Président prend la parole pour annoncer qu'il considère que ce renvoi est fondé sur l'art. 72 du règlement du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL. Il donne lecture de cet article. Il fait valoir que, sur cette base, le débat sera repris à la séance du 18 juin 2025.

La discussion est ouverte encore une fois pour permettre à tout le monde de s'exprimer :

- **M. Studer :** Je prends note du renvoi et ce rapport sera envoyé aux membres du Conseil d'Etablissement pour sa séance du 7.04.2025. Un petit rapport sera fait et sera envoyé au bureau du Conseil Intercommunal.
- **M. D. Karlen :** Ce sujet est à l'ordre du jour, on est amené à le traiter et le CODIR n'est pas prêt. Et maintenant, on vient avec une pratique de cogestion parce qu'apparemment on doit coécrire avec le Conseil d'Etablissement. Que se passera-t-il si le Conseil d'Etablissement émet des remarques, des vœux ? On devra réamender, sous amender ?
- **M. Weber :** Est-ce qu'un rapport du Conseil d'Etablissement sera légitime à être présenter au Conseil Intercommunal ?
- **M. Studer :** Tout simplement, je vais proposer au Conseil d'Etablissement de prendre connaissance du rapport de la commission et d'écrire un rapport pour donner son avis qui sera transmis au Bureau du Conseil Intercommunal. Je ne vais pas leur demander de juger les amendements ou de proposer des sous-amendements. Le Conseil d'Etablissement va juste prendre connaissance de ce rapport et dira si c'est jouable ou pas jouable. Mais la décision reste au Conseil Intercommunal de l'ASPIHL.
- **M. Conrad :** Selon l'art. 72, le CODIR demande le renvoi et il me semble qu'il n'y a pas de discussion possible.

Le Président prend la parole pour confirmer que l'art. 72 ne laisse effectivement pas le choix mais que le vote ne peut être reporté qu'au prochain conseil. Il explique qu'il était néanmoins important à ses yeux de débattre ce point de l'OJ à partir du moment où la demande de renvoi a été faite et que chacun puisse s'exprimer avant que l'on prenne simplement acte de la demande du CODIR.

- **M. Narbel :** Le travail effectué par la commission n'est pas remis en cause**.** Ce qui est important pour le CODIR, c'est d'éviter de perdre du temps avec des refus ou des modifications de la part des juristes du Canton. Des demandes de réponses ont été faites, mais malheureusement, elles n'ont pas pu être obtenues pour ce soir. Au mois de juin, nous aurons la certitude de pouvoir le présenter.

Le Président prend la parole est annonce qu'au vu de la demande du CODIR, le vote du préavis est renvoyé à la séance du Conseil du 18 juin 2025.

6.2 Préavis N° 01/2025, relatif au comptes 2024

Le Président donne la parole au rapporteur de la COGEF

- **M. Jean-Daniel Zufferey** de la COGEF, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission. Une copie du rapport a été distribuée par mail avant la séance.

Le Président donne la parole au CODIR pour d'éventuels compléments.

M. Narbel : J'excuse Mme Diamanta Maliqi qui est en formation pour l'obtention d'un brevet fédéral de RH et ne peut être présente ce soir pour la présentation des comptes.

Le président passe en revue les comptes page par page.

La discussion est ouverte aux questions.

- Pas de question

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Le président lit les conclusions avant le vote :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASPIHL

- vu le préavis N°01/2025 relatif aux comptes 2024

- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet ;

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

• D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 tels que présentés

• De donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion

- Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Interpellation de Mme Aurélie Ziörjen : Harmoniser les transports scolaires pour mieux protéger les tout-petits.

Le Président donne la parole à Mme Ziörjen pour la lecture de son interpellation.

Le Président invite les conseillers qui appuient l'interpellation à le faire savoir en levant la main.

L'interpellation est appuyée par plus de 5 personnes.

La discussion est ouverte

- **M. Studer :** Il y a une réponse sur le site du Canton de Vaud suite à l'interpellation de M. Jérôme De Benedictis.

Le Président donne la parole au CODIR

- **M. Lecci :** Dans cette interpellation, il y a 2 aspects, le premier c'est l'aspect sécuritaire et le second, organisationnel, lié aux transports scolaires et parascolaires.

Le CODIR reconnaît l'importance de la sécurité pour les enfants utilisant les transports publics ou semi-publics, avec des mesures de surveillance mises en place à différents endroits comme Noville, Rennaz, et Chessel. En ce qui concerne la sécurité pendant les trajets, nous sommes en train de faire des pieds et des mains pour avoir une personne adulte qui s'occupe de la sécurité des enfants dans ces transports, en sachant bien que ce n'est pas la responsabilité de l'ASPIHL, mais des transporteurs. Divers contacts ont été pris avec divers partenaires et la mise en place de ce point est en cours. Concernant le financement de ce projet, il sera discuté prochainement. Au niveau sécuritaire, nous ne pouvons pas faire plus que ça.

En termes d'organisation, le document explique que le réseau Enfants Chablais gère les transports pour les enfants de l'UAPE et c'est l'association régionale de l'action sociale du district d'Aigle qui est financée par 15 communes et les parents. Il aborde également les défis financiers et logistiques liés à la mise en place de bus supplémentaires pour un petit nombre d'élèves, soulignant que cela ne serait pas rentable.

La discussion est ouverte suite à la réponse du CODIR

- **M. Weber :** Il faudrait une réponse écrite point par point à l'interpellation de Mme Ziörjen.
- **Mme Borloz :** Tous les élèves de Villeneuve ont des abonnements qui sont payés même s'ils utilisent très peu les transports, sauf pour des activités scolaires ? Et on ne peut pas proposer aux enfants de la plaine des transports avec une sécurité correcte ?
- **M. Lecci :** Oui, nous offrons un abonnement à tous les élèves et même à ceux de Villeneuve. Ça nous coûte beaucoup moins cher.
- **M. Daenzer :** Le coût de l'abonnement a été réduit de 450 frs à 230-240 francs. Cependant, pour bénéficier de ce tarif réduit, il est nécessaire de prendre un abonnement pour tout le monde. L'ancien abonnement permettait uniquement les trajets scolaires, ce qui pénalisait les élèves qui voulaient se déplacer pour des activités extrascolaires comme le foot. La nouvelle formule de mobilité a été votée il y a trois ou quatre ans et est considérée comme intéressante.
- **Mme Bertholet :** Grâce à cet abonnement, les activités peuvent être faites sur plusieurs sites.
- **Mme Ziörjen :** Je rappelle que mon interpellation concerne effectivement les aspects sécuritaires pour les 1P, 2P. Il y a des enfants de Noville qui ont 4 ans quand ils commencent l'école, qui vont à Chessel et le bus s'arrête devant la Maison de Commune. Les maîtresses ne vont plus accueillir ces enfants, vu qu'ils sont très peu. Je comprends aussi les réponses liées au financement par rapport à ce bus pour l'UAPE. J'apprécierais d'avoir une réponse du CODIR par écrit.
- **Mme Stettler :** Le bus UAPE part de Noville et quand il arrive à Chessel, il est presque vide et il ne vient pas tous les matins, ça dépend si les parents vont amener leurs enfants avant à l'UAPE. Il vient surtout les chercher pour aller manger et à 16h00.
- **M. Lecci :** Le CODIR va prendre une décision vendredi pour ce qui est de la sécurité.
- **M. Narbel :** Pour la réponse écrite, elle sera faite pour le prochain conseil qui aura lieu le 18.06.2025 et nous allons prendre connaissance du document que M. Studer nous transmettra sur la réponse du Conseil d'Etat suite à l'interpellation de M. Jérôme De Benedictis.

Vu l'annonce du CODIR, le Président informe l'assemblée que la discussion sur la réponse écrite du CODIR sera mise à l'ordre du jour de la séance du 18 juin 2025.

8. Communications du CODIR

Le Président donne la parole au CODIR pour ses communications.

- **M. Narbel** évoque un problème de bus en raison de travaux à Yvorne. Le CODIR a convoqué les transporteurs à sa séance du vendredi 28.03.2025 et une autre séance aura lieu avec la Direction des écoles le 4.04.2025.

  La demande à la Direction des écoles pour ajuster les horaires scolaires n'est pas possible. Je vous lis la lettre reçue de la Direction des écoles à la suite de la demande du CODIR. (M. Narbel lit la lettre reçue de la Direction des écoles).

  La construction « Ecublens » avance bien et la mise hors d'eau est normalement prévue pour juillet 2025.

Le déplacement des pavillons ne s'est pas passé aussi facilement qu'imaginé. Le CODIR devra vous présenter un préavis d'apurement vu que les travaux avaient commencé avec du retard et que les locations seront plus longues que ce qui a été prévu dans le préavis. La détérioration du chemin qui longe les pavillons est assez importante. Celui-ci a dû être refait.

Le déménagement de la bibliothèque, sans mettre le toit et en pensant que l'étanchéité était suffisante, ne sera finalement pas possible. Après les tests, cela n'a pas fonctionné. Nous avons dû redéplacer le toit et le remettre sur la bibliothèque.

S'agissant finalement du projet de la Tronchenaz, les études ont commencé.

- **M. Rechsteiner** : Il y aura des appels d'offres pour les mandataires d'une part sur SIMAP pour pouvoir, en parallèle, vous présenter un préavis sur les crédits d'étude.

  Le Plan d'Affectation de la Commune de Villeneuve avance au sein de la Municipalité de Villeneuve

- **M. Narbel :** L'annonce pour la recherche d'un technicien ou une technicienne va bientôt être diffusée. Il en va de même pour celle relative à l'engagement d'un ou une secrétaire.

9. Divers

Le Président donne la parole aux Conseillers pour les divers :

- **M. Conrad :** Concernant les transports pour les camps de ski ou camp d'été par exemples, quelle est la politique, y a-t-il un mandataire annuel, un marché public, un gré à gré comparatif ? S'agissant des entreprises de la région, pour des questions écologiques et pour la sous-traitance, est-ce-que vous vérifiez si ces mandataires viennent de la région ?
- **M. Narbel :** Nous faisons du gré à gré comparatif, principalement avec des entreprises de la région et on prend les transporteurs qui présentent la meilleure offre. Ces demandes ne sont pas faites annuellement, mais à chaque fois qu'il y a un besoin de transport. En ce qui concerne la surveillance de savoir s'ils vont chercher quelqu'un d'autre ailleurs parce qu'ils ne peuvent pas mettre à disposition leur car, c'est le bureau de l'ASPIHL qui s'en occupe, mais je ne pense pas que ça se fait.
- **M. Chavannes :** Ce sont bien des entreprises régionales. Des fois, on a vu d'autres plaques d'immatriculation. Parfois, lorsque l'entreprise régionale principale a des problèmes avec ses bus, elle fait appel à d'autres entreprises régionales pour assurer le service. Il est souligné que le prestataire principal doit faire la course et ne pas annuler, afin de ne pas laisser les enfants sans transport. Par ailleurs, l'entreprise Carlyne est une entreprise qui a son siège à Neuchâtel, mais qui a aussi une antenne à Roche. Elle est en train de mettre ses papiers et sa structure sur Roche et c'est pour ça qu'il arrive que des bus aient des plaques neuchâteloises.
- **M. Lecci :** Une petite précision : on essaie de prendre les transports publics, TPC, CFF, sauf pour les camps de ski, des sorties à ski etc…
- **Mme Seydoux :** Qu'est-ce-qui est mis en place par rapport à la formation en milieu scolaire ? Est-ce qu'il y a des formations, des délégués PSPS qui sont à jour avec les formations de la 1P à la fin du cycle scolaire ?
- **M. Lecci :** C'est la Direction des écoles qui est en charge de ces formations.
- **Mme Seydoux :** Y a-t-il des chiffres ?
- **M. Lecci :** Une fois par année sur plusieurs thématiques.
- **M. Burnier :** Je prends exemple d'un domaine que je connais bien pour le pratiquer. Il y a de la prévention feu pour les enseignants. Dans ce cadre-là, c'est divisé par trois, avec chaque fois des thèmes différents. Les enseignants passent une année après l'autre dans ces différents thèmes.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie toutes les personnes présentes et lève la séance à 21h40.

Au nom du Conseil Intercommunal

Le Président La Secrétaire

Maxime Crisinel Corinne Rey

Rennaz, le 6 mai 2025